

BIBLIOTHÈQUE FAHRENHEIT 451

les deux sont en effet

Marcel Mauss

ESSAI SUR LE DON - Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques

« Quelle est la règle de droit et d'instinct qui, dans les sociétés de type archaïque ou archaïque, fait que le présent reçu est obligatoirement rendu ? Quelle force y a-t-il dans le chien qu'on donne qui fait que le donataire le rend ? » Comme l'écrit comme le fondateur de

l'anthropologie française, Marcel Mauss (1872-1950) étudie, dans les îles polynésienne, indonésienne et du Nord-Ouest américain, ce qu'il nomme un « système de prestations totales » : des collectivités, personnes morales, clans, tribus familles, s'obligent mutuellement, échangent des biens et des richesses, des meubles et des immeubles, mais aussi des politesses, des festins, des rites, des services

militaires, des femmes et des enfants, des danse, des Hibis et des fêtes, et contractent.

« Ces prestations et contre-prestations engagent assez une forme pluriel volontaire, par des présents, des cadeaux, bien qu'elles soient au fond rigoureusement obligatoires, à peine de guerre privée ou publique. »



Il s'intéresse au caractère volontaire, « apparemment libre et gratuit, et cependant contraint et intolérable », du présent, du « cadeau offert généralement malgré quand (...) il n'y a que réciproque formalisme en message social », quand il y a obligation et intérêt économique. « Il se semble pas qu'il ait jamais existé, ni jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, ni dans les sociétés qu'on connaît, fort mal encore de tout de prétentions ou intérêts, rien qui ressemble à ce qu'on appelle l'économie naturelle. »

Il appelle potlatch, ces « prestations totales de type archaïque », dans une forme typique, élevée et relativement rare, rencontrées dans deux tribus du nord-ouest américain, les Tlingit et les Haida. Ce terme signifie « mourir », « consommer », en langue chinoise, et désigne « la destruction somptueuse des richesses accumulées pour dépasser le chef rival en même temps qu'obéissant », « lutte des nobles pour assurer entre eux une hiérarchie dont ultimement profite leur clan ». Il relève de nombreuses formes intermédiaires, « à évolution plus modérée », jusque dans nos fêtes, nos festins, nos noces ou nos simples invitations.

Sans entrer dans les détails de son étude comparative, portant fort intéressante, nations qu'il explique comment, dans le droit Maori, toutes les propriétés personnelles contiennent un *Hau*, pouvoir spirituel : « Ce qui dans le cadeau reçu échangé, oblige c'est que le chose reçue n'est pas morte. Même abandonnée par le donneur, elle est ancora quelque chose de vivant. Le *Hau* vient revenir au lieu de sa naissance, au sanctuaire de la famille et du clan et au propriétaire, pouvant les usagers à rendre un équivalent ou une valeur supérieure qui donneront à leur tour aux donateurs autorité et pouvoir sur le premier donneur devenu dernier donneur, permettant ainsi la circulation des richesses. « Accepter quelque chose de quelqu'un, c'est accepter quelque chose de son essence spirituelle, de son être ; la conservation de cette chose serait dangereuse et mortelle et cela non pas simplement parce qu'elle serait illote, mais aussi parce que cette chose gâterait de la personne, non seulement moralement, mais physiquement et spirituellement ; cette essence, cette nature, cet être, ces biens, meubles ou immobiliers, ces biens ou ces descendants, ces vies ou ces communions, doivent être prise magique et religieuse sur vous. »

Outre l'obligation de rendre les cadeaux reçus, la « prestation totale » suppose également l'obligation d'en faire et celle d'en recevoir : « Refuser de donner, c'est refuser d'obéir ; c'est refuser de prendre, c'est refuser à déclencher la guerre ; c'est refuser l'alliance et la communion. » « Tout ce qui vient comme s'il y avait échange constitue donc matière spirituelle comprenant choses et personnes, entre les clans et les individus, séparant entre les rangs, les sexes et les générations. »

L'échange de cadeaux, notamment dans les sociétés du nord-est oléâlien et chez les esquimaux, produisait aussi un effet sur la nature, incitant celle-ci, les dieux, les choses, les animaux, à être généreux et à susciter une abondance de richesses. Ainsi les Chakches maritimes jettent à la mer les restes du « sacrifice festif », lesquels éminemment au pays d'origine, les gibiers tués de l'année, qui reviendront l'an suivant, de la même façon. « L'acte est le fruit autre notion morale du don et de la fortune, d'une part, et d'une notion du sacrifice de l'autre » selon la vieille morale du don devenu principe de justice.

Marcel Mauss relève aussi des coutumes similaires chez les Pygmées, ou le *digig*, système de commerce intertribal et intratribal pratiqué dans les îles néo-calédoniennes de Trobriand, qui n'est pas un simple échange économique de marchandises utiles, et concerne essentiellement des bracelets et des colliers de coquillages. Ces populations n'ont pas de notion de vente ni de prêt – dans les langues papou et melanésienne, le même terme désigne à l'heure l'achat et la vente, la vente et l'emprunt – mais effectuent des opérations juridiques et économiques qui ont ces fonctions. Créant d'importants surplis, elles s'échangent des choses considérables pour d'autres raisons que celles que nous connaissons. Les sociétés Tlingit, Haida, Tsimshian et Kwakiutl du nord-ouest américain présentent des institutions encore plus radicales et accentuées, dans lesquelles les notions de crédit, de dette et d'honneur sont plus en évidence.

« Un don entraîne nécessairement la notion de crédit. L'évolution n'a pas fait passer le droit de l'accordéon du troc à la vente et celle-ci du comptant au terme. C'est sur un système de cadeaux donnés et rendus à terme que ce sont d'abord d'une part le troc, puis l'égalisation, par rapprochements de recours aux échanges obligatoires, et d'autre part, l'achat et la vente, celle-ci à terme et au comptant, et aussi le prêt. » Le potlatch est un phénomène juridique mais aussi religieux, mythologique, shamanique, puisque les chefs qui s'y engagent incarnent les ancêtres et les dieux, économique et de morphologie sociale, en un mot : total. Son essence est l'obligation de donner, pour soi et les siens, pour conserver son autorité, son rang, pour prouver sa fortune en la distribuant : la distribution de biens est l'acte fondamental de la « reconnaissance » par lequel on devient « reconnaissant ». Refuser un don, un potlatch, c'est manifester qu'on croit d'avoir à rendre. On a l'obligation impérative de rendre dignement, de façon égale (en général au taux de 30 à 100 % par an) pour prouver qu'on n'est pas inégal, au risque de perdre son rang.

Les choses données ont une personnalité, on se donne en les donnant, on se doit, on se rend.

Ce régime a du être celui d'une grande partie de l'humanité pendant une très longue phase de transition, avant de parvenir au contrat individuel pur, « au marché où roule l'argent » et à la notion du prix estimé.

Marcel Mauss recherche ensuite dans nos propres sociétés, des traces de cette magie et de cette pratique des échanges. Notre système de propriété, d'aliénation et d'échange distingue fortement les droits réels et les droits personnels, les personnes et les choses. Et nos civilisations, depuis les sémites, les grecs et romains, ont distingué l'obligation et la génération non gratuite, du don, pour permettre le développement du marché, du commerce et de la production. Il analyse la théorie du *rexus*, dans le droit romain, dans laquelle les choses restent liées au propriétaire, marquées par une force inhérente, puis le droit « théâtrique » hindou tel qu'il apparaît dans les *caste* et livres épiques, rédigés par les brahmaeens à leur profit, et enfin le droit germanique, notamment les institutions du *Gebet* (juridicau dont la valeur dépasse les frais du mariage ou du bagage) et du *gag* (laissé au moment du contrat et rendu lors du paiement de la chose livrée).

Dans la conclusion de son étude, Marcel Mauss s'attache à étendre ces observations à nos propres sociétés. « Une partie considérable de notre morale et de notre vie elle-même échappe toujours dans cette même atmosphère du don, de l'obligation et de la liberté mêmes. Heureusement, tout n'est pas encore classé exclusivement en termes effectifs et死了的. Les choses ont encore une valeur qui survit au prix de leur valeur marchande, si bien que y ait des valeurs qui survivent de ce genre. Nous savons par quelle morale de marchandise il nous reste des gens et des classes qui perdront encore les meubles d'autrefois et nous nous y pilons presque tous, au moins à certaines périodes de l'année ou à certaines occasions. » Il considère l'institution et le don qui doivent être rendus encore aujourd'hui, comme des traces des « vies et pratiques nobles ». Toute la législation de l'assurance sociale s'inspire, selon lui, du principe que le travailleur ayant donné sa vie et son travail à la collectivité et à ses patrons, doit recevoir de ceux qui ont bénéficié de ses services, une certaine sécurité contre le chômage, la maladie, la vieillesse et la mort. « Dans les morales anciennes les plus épicurienques, cher le bien et le plaisir qu'on recherche et non pas la maxime utilité. Il a fallu la victoire du nationalisme et du mercantilisme pour que soient mises en vigueur, et étendues à la hauteur de principes, les actions de profit et d'individualité. On peut presque dire – après Stendhal (*Fable des Abeilles*) – le triomphe de la notion d'« honnêteté individualisé ». « L'honneur a été très longtemps autre chose ; et il n'y a pas bien longtemps qu'il est une machine, compliquée d'une machine à calculer. » Si nos sociétés d'Occident ont fait de l'honneur un « *anachorélique* », nous ne sommes pas tous encore, ou complètement, de « *para-financiers* ».

Récesser des « nouveautés » ne doit pas nous empêcher de lire des « classiques ». Cette élégante réédition fait ainsi un excellent prétexte. Marcel Mauss donne ici à comprendre l'origine de nos sociétés marchandes, montre ce qui subsiste et qu'il faut défendre ; des échanges qui créent du lien et structuent la société plutôt que de l'atomiser.

Ernest London
La bibliothèque-armurier

ESSAI SUR LE DON
Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques
Marcel Mauss
226 pages - 10 euros
Éditions Allia - Paris - janvier 2021
www.editions-allia.com/livre/978247051024/essai-sur-le-don
Première publication dans *L'Année sociologique* en 1923-1924

Voir absolument, en complément, l'ouvrage de David Graeber :

DES RINS DU CAPITALISME - Possibilité I : Héritage, obéissance, dérision